

Espaces naturels régionaux

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cédex

COMITÉ DU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2023

[Liste des délibérations adoptées lors du Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 09 octobre 2023](#)

[Délibération sans condition de quorum](#)

[Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 1er juin 2023](#)

[Vote de la décision modificative n°2 du budget annexe 2023-Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France.](#)

[DM n° 2-ARB-Hdf- 09/10/2023 voté par nature](#)

[Implication d'ENRx dans le projet Filière végétal local](#)

[Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs](#)

[Adoption du tableau des quotas](#)

[Gratifications et indemnisations des stagiaires](#)

[Adoption des tarifs des produits diffusés par la régie dédiée aux activités du Centre régional des ressources génétiques](#)

[Dépôt du dossier relatif au « Cidre de Thiérache » dans le cadre du Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durable et résilientes « CAP FIL' AGRIC »](#)

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

Comité Syndical du 09 octobre 2023

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Liste des délibérations adoptées lors du Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 09 octobre 2023

N° 1169	Délibération sans condition de quorum	09 octobre 2023
N° 1170	Délibération approbation PV du 1 ^{er} juin 2023	09 octobre 2023
N° 1171	Délibération adoption DM2 BP-ARB 2023	09 octobre 2023
N° 1172	Délibération implication ENRx Filière "Végétal Local"	09 octobre 2023
N° 1173	Délibération adoption du tableau des effectifs	09 octobre 2023
N° 1174	Délibération adoption du tableau des quotas	09 octobre 2023
N° 1175	Délibération gratifications et indemnités des stagiaires	09 octobre 2023
N° 1176	Délibération adoption modifications tarifs Régie CRRG	09 octobre 2023
N° 1177	Délibération Cidre de Thiérache « CAP FIL'AGRI »	09 octobre 2023

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 - 1169

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération sans condition de quorum.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121.17 et L 5211.1,

Vu l'arrêté portant création du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Considérant que la réunion du Comité syndical convoqué pour le 2 octobre 2023 n'a pu rassembler le quorum nécessaire à la prise de délibérations,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Décide de procéder à la tenue de la réunion du Comité syndical ce 9 octobre 2023 et de délibérer sans condition de quorum conformément aux dispositions des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEY
Président du Syndicat mixte.



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1170

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, , Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 1^{er} juin 2023.

Le Comité Syndical,

Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux adoptés par le Comité syndical le 20 juin 2022 et ratifiés par l'ensemble de ses membres,

Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux, ainsi que ses avenants 1, 2 et 3 prorogeant sa validité jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,

Vu le Budget primitif 2023,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

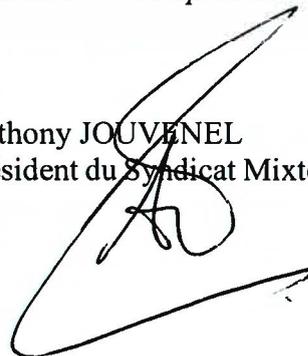
Abstention : 0

Adopte le procès-verbal du comité syndical du 1^{er} juin 2023.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 1er juin 2023.

Délégués auprès du Comité syndical d'ENRX :

Etaient présents :

Anne-Sophie	BOISSEAUX	PNR Avesnois
Alexandre	COUSIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Paul - Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Conseil Régional Hauts-de-France
Danièle	PONCHAUX	Conseil Régional Hauts-de-France
Patricia	POUPART	Conseil Régional Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI	PNR Caps et Marais d'Opale
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE	CESER Hauts-de-France
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

Etaient excusés :

Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Déborah	CLOSSET-KOPP (Pouvoir)	CESER Hauts-de-France
Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	GAYOT	CESER Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Nelly	JANIER-DUBRY	Conseil Régional Hauts-de-France
Jean - Michel	TACCOEN (Pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Sophie	WAROT-LEMAIRE (Pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois

Techniciens et invités ne prenant pas part aux votes :

Assistaient également à la réunion,

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Gérald	DUHAYON	Chargé de projets DD, partenariats et mécénat ENRx
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur général ENRx
Hervé	NAULIN	Représentant du personnel ENRx
Cathy	TREMBLAY	Juriste ENRx

Le Comité du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux, légalement convoqué le 11 mai 2023, s'est réuni au siège du syndicat mixte Espaces naturels régionaux, à Lille, le 1^{er} juin 2023 à quatorze heures, sous la Présidence de Monsieur Anthony JOUVENEL, son Président.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP a donné pouvoir à Madame Ginette VERBRUGGHE et Madame Sophie WAROT-LEMAIRE et Monsieur Jean-Michel TACCOEN ont donné pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Anthony JOUVENEL constate qu'avec dix délégués présents le quorum (de dix présents) nécessaire à la tenue de la réunion est atteint et propose de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 8 février 2023.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Monsieur Philippe JAECK, demande que quelques précisions soient apportées à son intervention. A cette fin il transmettra un texte amendé à intégrer à ce compte-rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité compte-tenu des modifications à intégrer à la demande de Philippe JAECK.

(13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

2. Examen et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2022.

Monsieur Philippe JAECK, Payeur régional des Hauts-de-France explique que le travail mené en commun tout au long de l'année ainsi qu'en début et en fin d'année, permet que le compte de gestion tenu par le comptable public soit équivalent, en chiffres, au compte administratif tenu par l'ordonnateur. En ce qui concerne ENRx pour l'exercice 2022, le logiciel Hélios qui réalise des contrôles comptables, n'a décelé aucune anomalie, ce qui est rare.

Ce qui augure bien la qualité du passage à la norme comptable et budgétaire M57 qui va plus loin encore dans la qualité comptable et présente des nouvelles obligations notamment liées au traitement des investissements.

Il se félicite du travail de qualité mené avec rigueur et régularité avec Pascal DELBECKE. Celui-ci remercie Philippe JAECK et précise qu'il partagera ce compliment avec les salariés de son équipe qui contribuent à ce travail.

La délibération constatant que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve est adoptée à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

A la demande du Président, Pascal DELBECKE présente le compte administratif relatif aux résultats de l'exécution du budget 2022 voté lors de la réunion du Comité Syndical du 3 février 2022 et élaboré pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections (Fonctionnement et Investissement).

Le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais présente les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement

>Report 2021 : 1 027 070, 19 €
>Dépenses de l'exercice : 2 903 807, 83 €
>Recettes de l'exercice : 2 738 215, 89 €

La section de fonctionnement présente, en clôture, un excédent de recettes de 861 478, 25 €.

✓ Section d'Investissement

> Report 2020 : 429 167, 86 €
> Dépenses de l'exercice: 13 935, 36 €
> Recettes de l'exercice : 40 767, 09 €

La section d'investissement présente, en clôture, un excédent de recettes de 455 999, 59 €.

Le compte administratif 2022 présente donc, de manière globale, un excédent de recettes de 1 317 477, 84 €.

Cet excédent de recettes est justifié par plusieurs phénomènes :

- ✓ Il y avait un excédent de recettes à la clôture de l'année 2021 pour un montant de 1 456 238, 05 €,
- ✓ Le résultat de l'exercice 2022, élaboré sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, fait apparaître un déficit de 138 760, 21 €.

Justifié par :

- Un déficit de 165 591, 94 € en fonctionnement,
- Un excédent de 26 831, 73 € en investissement.

L'analyse de l'évolution des dépenses :

En fonctionnement :

Les charges à caractère général passent de 795 977, 69 € en 2021 à 809 132, 21 € en 2022, soit une augmentation de 1, 65 %.

Les charges de personnel passent de 4 023 606, 55 € en 2021 à 2 000 864, 92 € en 2022, soit une diminution de 50, 27 %.

Les charges de gestion courante et charges exceptionnelles passent de 125 526, 38 € en 2021 à 53 043, 61 € en 2022, soit une diminution de 57, 74 %.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 49 260, 31 € en 2021 à 40 767, 09 € en 2022, soit une diminution de 9, 38 %.

Les dotations aux amortissements calculées correspondent à l'amortissement des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2022.

Balance générale des dépenses :

Les dépenses totales passent de 4 994 370, 93 € en 2021 à 2 903 807, 83 € en 2022 soit une diminution de 41, 86 %.

L'analyse de l'évolution des recettes :

En fonctionnement :

L'intervention financière de la Région Hauts-de-France passe de 4 202 750, 00 € en 2021 à 2 290 900,00 € en 2022, soit une diminution 1 911 850, 00 €.

Cette diminution se justifie par le transfert du personnel mis à disposition dans les équipes de Parcs à la date du 1^{er} octobre 2021.

La participation de l'Etat d'un montant de 300 000,00 €, n'est plus versée à ENRx mais directement à chaque syndicat mixte de PNR.

Les autres financements et participations émanent notamment du Département du Pas-de-Calais pour le fonctionnement du CRRG, du Département du Nord pour l'activité du CRRG et l'opération « Planter dans la cour du collègue », de l'Europe pour les opérations BLUESTER et PARTONS 2.0. et de La Voix du Nord, d'EQIOM et de Décathlon pour le mécénat.

Dans la section des investissements, les dépenses d'équipement passent de 22 325,76 € en 2021 à 13 935,36 € en 2022.

Les recettes d'investissement viennent de la dotation aux amortissements prélevées dans la section de fonctionnement et des plus-values sur les cessions immobilières.

A la question de Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA relative à l'évolution de 66 % de la part mécénat, Pascal DELBECKE explique que cette augmentation est due à la contribution de VDN au titre de l'opération « 100 000 arbres pour demain ».

Madame Ginette VERBRUGGHE pense que la comparaison entre les exercices 2021 et 2022 n'a pas de sens compte-tenu du personnel et des subventions perdus à la suite de l'intégration dans les Parcs. L'exercice sera plus intéressant l'année prochaine sur 2022/2023.

Claire SONZOGNI y voit quand même l'intérêt de montrer que 50 % de l'activité d'ENRx se fait hors Parcs.

Patricia POUPART s'étonne de la faiblesse de la participation financière du Département du Pas-de-Calais.

Anthony JOUVENEL, sous l'autorité duquel le compte administratif 2022 a été établi, ne prend pas part au vote.

Le vote relatif au compte administratif 2022 se déroule sous la présidence de Patricia POUPART.

La délibération approuvant le compte administratif 2022 et déclarant toutes les opérations de l'exercice 2022 closes et les crédits annulés est adoptée à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

L'affectation en report à nouveau en section de fonctionnement de l'excédent de cette section à la clôture de l'exercice 2022 est proposée.

La délibération approuvant ce report est adoptée à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

3. Examen et vote du Budget supplémentaire 2023 et de la DM1 du budget annexe 2023 de l'ARB.

Pascal DELBECKE présente le Budget supplémentaire qui a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2022 et d'intégrer les nouvelles opérations programmées non inscrites au budget primitif 2023.

Pour rappel, le compte administratif et le compte de gestion affichent un excédent de 861478,25 € en section de fonctionnement et de 455 999,59 € en section d'investissement.

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 présentent de manière globale un excédent de recettes de 1 317 477,84 €.

□ Section de fonctionnement

1) Administration et gestion des ressources :

Intégration du solde de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 soit 861 478, 25 € et réajustement des crédits en les répartissant en :

- Charges à caractères général : 351 995, 62 €,
- Charges de personnel : 509 482, 63 €.

□ **Section d'investissement**

2) **Administration et gestion des ressources :**

Intégration du solde de l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2022 soit 455 999, 59 € et intégration de la dotation aux amortissements 2023 prélevée sur la section de fonctionnement soit 35 345, 92 €.

Les crédits ont été répartis entre les différents postes d'investissement.

En conclusion, la balance générale du budget supplémentaire 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement : 861 478, 25 €,
- En section d'investissement : 491 345, 51 €.

Soit un total général de : 1 352 823, 76 €

La délibération relative à l'adoption de ce Budget supplémentaire 2023 est adoptée à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

La délibération présentée pour l'affectation en « report à nouveau » des soldes des excédents de fonctionnement et d'investissement 2022 est adoptée à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

DM1 du budget annexe 2023 de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB- Hauts-de-France) :

Pascal DELBECKE explique que le budget primitif du budget annexe 2023 de l'ARB-Hauts-de-France s'équilibre :

- ✓ En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 10 000,00 €,
- ✓ En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 408 040,00 €

La DM n° 1 du budget annexe 2023 soumis à l'approbation du Comité Syndical a pour objet essentiel de :

- ✓ Diminuer les crédits inscrits au budget primitif 2023 sur les articles :
 - 611 - Contrats de prestations de services : - 3 400 €,
 - 617 - Etudes et recherches : - 2 000 €,
 - 6231 - Annonces et insertions : - 2 000 €,
- ✓ D'augmenter les crédits inscrits au budget primitif 2023 sur les articles :
 - 60632 - Fournitures de petit équipement : + 2 400 €,
 - 6257 - Réceptions : + 2 000 €,
 - 6512 - Droits d'utilisation-informatique en nuage + 4 000 €.

En conclusion, la balance générale de la décision modificative numéro 1 du budget annexe 2023 s'équilibre en diminution de crédits à - 8 400,00 € et en augmentation de crédits à + 8 400,00 €. Soit un total général de : 0,00 €

La délibération relative à l'adoption de cette décision modificative n°1 au Budget annexe 2023 est adoptée à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

4. Adoption du Règlement budgétaire et financier – référentiel M 57.

Monsieur le Payeur régional explique qu'afin de basculer dans la norme comptable et financière il faut adopter un Règlement budgétaire et financier avant le 1^{er} janvier 2024. Dans les faits aujourd'hui certaines dispositions qui y figurent sont déjà respectées, mais il faut l'écrire.

Il y a une nouveauté qui constitue une subtilité relative aux investissements qui, désormais, devront être réalisés au prorata temporis. Il faut le formaliser par écrit. Il faut également apporter une précision relative aux biens à faible valeur, par exemple indiquer le montant de 500 euros TTC.

Monsieur Philippe JAECK propose, en conséquence, d'adopter ce Règlement en le complétant par la suite d'un tableau relatif aux amortissements avec la règle du prorata temporis, les biens à faible valeur, ...

Ce Règlement budgétaire est la « constitution » budgétaire et financière d'ENRx.

La délibération relative à l'adoption de ce Règlement budgétaire et financier est adoptée à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »). Il sera complété selon les préconisations du Payeur régional.

5. Présentation du bilan d'activités 2022.

6. Présentation des nouveaux supports de communication internes et externes.

Michel MARCHYLLIE présente des éléments du bilan 2022 qui répond à un double objectif : réaliser le bilan des actions et opérations menées en 2022 mais également être un outil de présentation des missions inscrites dans le cadre de nos ambitions et objectifs renouvelés avec les nouveaux statuts.

Ce document formera, à cet égard, un ensemble avec les nouveaux supports de communications (et leurs fiches thématiques) présentés aujourd'hui. Ces publications contribuent à la gestion du faire-savoir d'ENRx (missions, contacts, ...) et seront utiles en appui à la mobilisation de nos partenaires. Le bilan sera disponible sur le site d'ENRx dès le 19 juin.

Ginette VERBRUGGHE trouve intéressant d'avoir une telle présentation élaborée et détaillée des activités réalisées en 2022. Elle félicite l'équipe d'ENRx pour cette vision globale de toutes ces actions et réalisations.

Claire SONZOGNI rejoint ce point de vue d'autant plus qu'elle a vécu cette évolution des missions étoffées qui donnent une identité propre à ENRx.

Michel MARCHYLLIE pense que ces outils sont effectivement destinés à faire savoir qu'ENRx évolue. Ils peuvent être utiles aux techniciens comme aux élus délégués auprès d'ENRx.

7. Point sur l'opération « Plantons le Décor ».

Un bilan de la campagne qui s'achève avec les perspectives qui seront reprises dans la convention de la campagne 2024-2025 : une gouvernance de l'opération actualisée et l'évolution du site plantons le decor.fr dès septembre.

Avec cinq nouveaux territoires, dont 3 situés dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, nous passerons à 31 territoires. PLD poursuivra ainsi sa progression dans le versant picard de notre région avec un objectif de régionalisation de la couverture.

Paul-Henry HANSEN-CATTA demande si nous travaillons avec des pépiniéristes de tous les territoires concernés et si des conseils de choix et de plantations sont donnés aux particuliers ? Michel MARCHYLLIE explique que tous les pépiniéristes ne participent pas, mais qu'ils peuvent toutefois en bénéficier. Par ailleurs, des conseils sont apportés aux particuliers, d'autant plus avec le nouveau site Internet. Les collectivités prennent ou non des initiatives dans ce domaine.

Claire SONZOGNI souligne l'intérêt que les pépiniéristes s'impliquent dans la formation d'apprentis. Par ailleurs, elle demande si des différences existent dans les essences proposées selon les territoires ?

Michel MARCHYLLIE évoque les modifications des listes opérées chaque année selon les territoires pour tenir compte des demandes (par exemple : les petits fruits ont enrichi la liste).

Les délégués présents approuvent ce bilan ainsi que les perspectives d'évolution.

8. Ressources humaines.

Cinq délibérations proposées au titre des ressources humaines :

- l'adoption des tableaux des effectifs et des quotas d'avancement,
- une délibération pour permettre de défrayer des intervenants techniques et des experts qui pourraient intervenir auprès d'ENRx au titre de la mission Agence régionale de la biodiversité,

A la demande de Monsieur HANSEN-CATTA, Michel MARCHYLLIE explique que ces défrayements sont destinés à des experts et autres participants qui viennent parfois de loin participer à des séminaires.

- une proposition de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour assurer un appui en ingénierie pour la mobilisation des collectivités locales des Hauts-de-France dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité 2023.

Monsieur HANSEN-CATTA se demande pourquoi, pour ces emplois financés sur crédits d'Etat, on ne fait pas appel à des prestataires externes ?

Gérald DUHAYON apporte des éléments de réponse en expliquant qu'il s'agit d'un gros projet LIFE sur six ans qui devra être structuré lors d'une préfiguration appelée à se poursuivre.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

- une proposition de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission afin d'assurer l'animation régionale de la plateforme dédiée au système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel des Hauts-de-France.

A la demande de Patricia POUPART relative à la présence d'un outil SIG utilisable par ENRX, Michel MARCHYLLIE répond par l'affirmative et précise que les données seront utilisables par l'ensemble des collectivités et partenaires associés à l'ARB.

Cette proposition est adoptée (13 votants - dont 3 pouvoirs : 12 « pour », 0 « contre », 1 « abstention »).

9. Examen et vote des conventions partenariales.

- Une convention avec une nouvelle entreprise mécène située dans l'Aisne et qui semble être le début d'un partenariat encore plus fourni :

- Convention de mécénat entre ENRx et la société GSCE pour la préservation des biodiversités domestiques et cultivées des Hauts-de-France,

Alexandre COUSIN met en garde contre les entreprises qui pratiquent le « greenwashing » !

Michel MARCHYLLIE explique qu'il s'agit ici d'une entreprise très investie y compris socialement dans les domaines de l'apprentissage et de l'insertion. En l'occurrence il donne 15 000 euros à ENRx à utiliser dans les domaines de compétences du CRRG, mais sans autre contrepartie.

- Deux reconductions de conventions pluriannuelles de partenariat avec les Départements du Nord et du Pas-de-Calais liées à des programmes de conservation et de valorisation du patrimoine végétal et animal domestique local mis en œuvre par le CRRG :

- Convention Pluriannuelle de Partenariat 2023-2025 avec le Département du Nord pour un montant de 25 000 €,
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 avec le Département du Pas de Calais pour un montant de 10 367 €,

- Une convention de conservation et d'expérimentation d'une collection de pommiers sauvages européens avec l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) au titre des activités du CRRG :

- Convention avec l'INRAE,

Cette convention est relative à l'expérimentation d'un réplica à Villeneuve d'Ascq du verger conservatoire de pommiers sauvages du plateau de Saclay, en prévision d'évolutions qui pourraient se présenter avec les changements climatiques.

Elle précise à propos de la propriété des résultats et des données en son article 6 :

« Les données originales et résultats issus des observations et prélèvements faits sur le site de Villeneuve d'Ascq seront la propriété de l'INRAE et du GESTIONNAIRE (Espaces naturels régionaux). Si des publications scientifiques utilisent ces données originales, le GESTIONNAIRE et l'INRAE seront cités dans les articles.

Aucun droit d'exploitation ni de licence n'est accordé au GESTIONNAIRE par la présente convention sur :

- Les savoir-faire développés par INRAE au cours de l'expérimentation ;
- Les brevets déposés par l'INRAE sur les résultats qui ne relèveront pas de l'exception suivante : « les données originales et les résultats issus des observations et prélèvements de la parcelle du CRRG Hauts-de-France » devront faire l'objet d'une contractualisation spécifique liée à une propriété partagée entre l'INRAE et le gestionnaire. »

- Un avenant à la convention qui nous lie au Pôle Légumes Nord afin d'arrêter les modalités de mise à disposition de matériel technique, propriété d'ENRx au bénéfice du Pôle légumes :

- Avenant n°2 à la Convention de partenariat 2021-2024 avec le Pôle Légumes Région Nord.

- Deux propositions d'adhésion à des organismes, le premier constituant le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement durable des Hauts-de-France, le second regroupant des

acteurs de la conservation et de la valorisation des ressources génétiques dans les régions de France :

- Proposition d'adhésion au GRAINE Hauts-de-France, ensemble de partenaires avec lesquels nous travaillons de longue date dans le domaine de EEDD,
- Proposition d'adhésion à l'association TERRABIODIV (association nationale en cours de constitution) qui regroupe l'ensemble des structures contribuant à la conservation des ressources génétiques régionales en France, réseau des CRRG de France en cours de constitution. Différentes structures analogues au CRRG seront accueillies les 5, 6 et 7 juillet afin d'officialiser cette structure en adoptant ses statuts. TerraBiodiv sera présentée lors de l'édition 2024 du Salon international de l'agriculture (SIA).
Didier VAN POUCKE pense qu'il serait bien d'y associer les Chambres d'agriculture afin de les sensibiliser aux enjeux partagés par ces conservatoires. Ginette VERBRUGGHE partage ce pont de vue bien que les chambres ne font pas partie des fondateurs, mais un conseil d'administration peut toujours se construire et évoluer.
Madame VERBRUGGHE annonce que la Commission 5 « Environnement » du CESER se rendra au CRRG le 12 juin.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (13 votants - dont 3 pouvoirs : 13 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

9. Questions diverses.

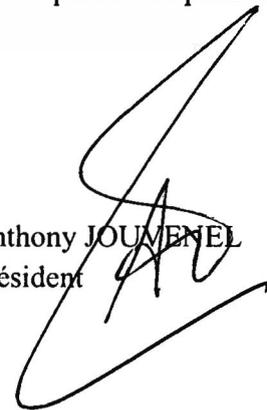
Hervé NAULIN demande si un compte-rendu du COPIL du 27 mars relatif à l'évolution d'ENRx est disponible pour les élus du personnel ?

Anthony JOUVENEL explique que lorsqu'un compte-rendu de ces réunions sera rédigé, il le communiquera au représentant du personnel.

Monsieur le Président reprend la demande d'un sommaire numérique pour que chacun se retrouve dans les documents du dossier numérisé adressé à tous.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes pour leur participation.

Anthony JOUVENEL
Président



◆ ◆ ◆

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1171

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Vote de la décision modificative n°2 du budget annexe 2023 – Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France.

Le Comité Syndical,

Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 5 décembre 2022,

Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,

Vu le Budget primitif du budget annexe 2023,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Considérant la note de présentation de la décision modificative n°2 du budget annexe – Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France 2023 annexée,

Considérant la présentation, ce jour, de la décision modificative n°2 du budget annexe – Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France 2023,

La DM n° 2 du budget annexe 2023 soumis à l'approbation du Comité Syndical a pour objet essentiel de :

- Diminuer les crédits inscrits au budget primitif 2023 sur les articles :
 - 611 - Contrats de prestations de services : - 6 000 €
 - 617 - Etudes et recherches : - 4 600 €
 - 6231 - Annonces et insertions : - 1 000 €
 - 6236 - Catalogues et imprimés : - 1 000 €

- D'augmenter les crédits inscrits au budget primitif 2023 sur les articles :
 - 6064 - Fournitures administratives : + 250 €
 - 6156 - Maintenance : + 6 000 €
 - 6188 - Autres frais divers : + 750 €
 - 6251 - Voyages et déplacements : + 1 000 €
 - 6256 - Missions : + 500 €
 - 6262 - Frais de télécommunications : + 1 100 €
 - 6512 - Droits d'utilisation-informatique en nuage + 3 000 €

En conclusion, la balance générale de la décision modificative n° 2 du budget annexe 2023 s'équilibre en :

- **Diminution de crédits : - 12 600,00 €**
- **Augmentation de crédits : + 12 600,00 €**

Soit un total général de : 0,00 €.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe 2023 – Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

BUDGET ANNEXE

Numéro SIRET : 25590291800036

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE HAUTS DE FRANCE

M 14

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023

voté par nature

ANNEE 2023

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (1)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		
----------------------------	--	--

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 340,00		-3 000,00	-3 000,00	-3 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	299 700,00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	408 040,00				
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	408 040,00				
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé d'ordres de transfert entre sections (5)					
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	408 040,00				

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	408 040,00				
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	408 040,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	408 040,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	408 040,00				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

Pour information :

AUTORANCIEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	
---	--

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf p 4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2022 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	10 000,00				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00				
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison - Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières					
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 000,00				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	10 000,00				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2022 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	10 000,00				
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	10 000,00				
027	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL	10 000,00				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (de la presente D.M. + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-3 000,00		-3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total			

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (de la présente D.M. + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	104 340,00	-3 000,00	-3 000,00
60	Achats & variation des stocks	2 400,00	250,00	250,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	2 400,00	250,00	250,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 400,00		
60632	Fournitures de petit équipement	2 400,00		
6064	Fournitures administratives		250,00	250,00
61	Services extérieurs	29 000,00	-3 850,00	-3 850,00
611	Contrats de prestations de services	16 000,00	-6 000,00	-6 000,00
615	Entretien et réparations		6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance		6 000,00	6 000,00
617	Études et recherches	13 000,00	-4 600,00	-4 600,00
618	Divers		750,00	750,00
6188	Autres frais divers		750,00	750,00
623	Publicité, publications, relations publiques	11 000,00	-2 000,00	-2 000,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	-1 000,00	-1 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements		1 000,00	1 000,00
6256	Missions		500,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00		
626	Frais postaux et frais de télécommunications		1 100,00	1 100,00
6262	Frais de télécommunications		1 100,00	1 100,00
628	Divers	59 940,00		
6287	Remboursements de frais	59 940,00		
62871	A la collectivité de rattachement	59 940,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	299 700,00		
621	Personnel extérieur au service	299 700,00		
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	299 700,00		
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	3 000,00	3 000,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	4 000,00	3 000,00	3 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	408 040,00		

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	408 040,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	408 040,00		

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. p. 41 B - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = R. 040.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, après vote du compte administratif ou reprise anticipée des résultats.

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	408 040,00		
747	Participations	408 040,00		
7471	État	68 000,00		
74718	Autres	68 000,00		
7472	Régions	176 717,00		
7478	Autres organismes	163 323,00		
75	Autres produits de gestion courante			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	408 040,00		

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	408 040,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	408 040,00		

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre "R# ORZ = D# ORZ"
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à l'enseigne d'un inventaire permanent simplifié
(8) Insérer en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats.

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	10 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00		
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières			
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 000,00		

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (7)</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 000,00		

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
D'001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

- (1) Détacher les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote. IV
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 040 = RF 042*
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RB 041*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 000,00		
132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	10 000,00		
1321	État et établissements nationaux	2 000,00		
1322	Régions	8 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	10 000,00		
10	Dotations, fonds et réserves			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautions reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières			
45..2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	10 000,00		

DM n° 2 - ARB-Hdf - 09/10/2023	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2023	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	10 000,00		

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

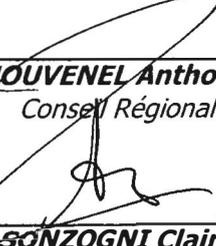
- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote. IV.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe I VA 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "Produit des cessions d'immobilisation").
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: DI 041 = RI 041.
(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Département	Nord	Exercice 2023
Trésorerie	Trésorerie de Lille	
Etablissement	ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF	
Budget	BUDGET ANNEXE	
Délibération	DECISION MODIFICATIVE D.M. 2	

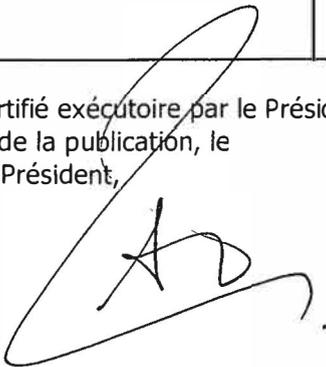
ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président, Pour copie Conforme, Le Président, 	Nombre de membres en exercice : 13
	Nombre de membres présents : 2
	Nombre de suffrages exprimés : 5
	Votes : Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0
	Date de convocation : 31/10/2023

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le : 2^e session 09-oct-23
 Les membres du Comité Syndical :

BOISSEAUX Anne-Sophie PNR Avesnois 	CLERC-CUVELIER Sylvie PNR Avesnois	CLOSSET-KOP Déborah GESER 	COLSON Aurore Conseil Régional
COUSIN Alexandre Conseil Régional	GAYOT Philippe GESER 	HANSEN-CATTA Paul Henry Conseil Régional	JANIER-DUBRY Nelly Conseil Régional
JOUVENEL Anthony Conseil Régional 	LELONG Grégory PNR Scarpe-Escaut	PONCHAUX Danièle Conseil Régional	POUPART Patricia Conseil Régional
SONZOGNI Claire PNR Caps et Marais d'Opale	TACCOEN Jean-Michel PNR Caps et Marais d'Opale	VAN POUCKE Didier PNR Scarpe-Escaut	VERBRUGGHE Ginette GESER 
WAROT-LEMAIRE Sophie PNR Caps et Marais d'Opale	WASCAT Benoît PNR Avesnois	ZINGRAFF Raymond PNR Scarpe-Escaut	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le
 Et de la publication, le
 Le Président,



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1172

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAU
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAU (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Implication d'ENRx dans le projet Filière végétal local.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte Espaces naturels régionaux en date du 27 décembre 2002,

Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,

Vu le Budget primitif du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx), adopté pour 2023,

Considérant la présentation du projet en séance,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Décide :

- *d'accepter l'implication d'Espaces naturels régionaux, au titre de ses activités au sein de Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries Hauts-de-France (AFAC – Agroforesteries Hauts-de-France), sur un programme de structuration de la filière « Végétal local »,*
- *sur proposition de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de soutenir cette action par un financement complémentaire dans le cadre du Fonds Vert (Plan de relance) coordonné par le Préfet de Région et d'élaborer le dossier de financement en vue de permettre une animation du projet dès 2023 et la réalisation d'investissements (études, vergers à graines, ...),*
- *d'apporter les contreparties financières (20%) du projet.*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

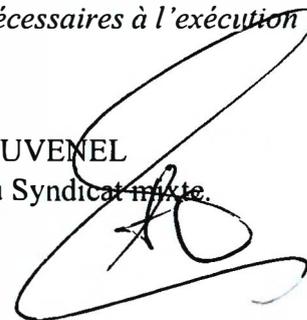
Abstention : 0

Autorise le Président à :

- *mener les démarches d'élaboration du projet Filière végétal local et toutes les négociations utiles pour asseoir le cadre d'intervention d'ENRx dans ce projet,*
- *élaborer et déposer un dossier de financement au Fonds vert et mener toutes les démarches nécessaires,*
- *prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte.



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1173

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),

Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),

Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,

Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,

Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 3 prorogeant sa validité jusque fin 2023,

Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,

Vu le Budget primitif 2023 d'ENRx,

Le Comité Syndical,

DECIDE : *d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.*

DECIDE : *de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.*

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre *Coordination-Gestion-Administration*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	18	16
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	0	0
Attaché principal	4	4
Attaché	2	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	2	2
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0
Adjoint administratif	2	2
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	24	16
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	5	2
Ingénieur	12	8
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	0	0
Technicien	1	1
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	0	0
Adjoint technique	4	3
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	42	32

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
Rédacteur	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	0	0

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

42

32

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'article L332-23 du code général de la fonction publique

120 mois / hommes

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	18	16
Fonction publique	12	11
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		0
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Loi Sapin	4	3
CDI droit public L332-8	0	0
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	2	2
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	24	16
Fonction publique	20	12
<i>DONT titulaires en détachement</i>		5
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Loi Sapin	2	2
CDI droit public L332-8	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	42	32

Emplois de CDD (Article L332-13 et L332-14 du code général de la fonction publique)

Délibérations du 02 octobre 2023	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article L332-13 et L332-14"	0	0

Emplois de CDD (Article L332-24 du code général de la fonction publique)

Délibérations du 02 octobre 2023	3	1
TOTAL EMPLOIS CDD "Article L332-24"	3	1

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	32	23
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	0	0
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	6	5
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	2	2
TOTAL EMPLOIS CDI Article L332-8	2	2
TOTAL EMPLOIS CDD Article L332-13 et L332-14	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article L332-24	3	1
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 02 octobre 2023	45	33

**ANNEXE A LA DELIBERATION DE SUPPRESSION OU DE CREATION D'EMPLOI
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

A compter du 2 octobre 2023, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié

Service	Filière	Grade	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	Attaché principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 1ère classe	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 1ère classe	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1ère cl	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1ère cl	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	Temps complet	oui	non	oui
ENRx	T	Ingénieur Principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Temps complet	oui	oui	non

ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn princ 1ère cl	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Technicien	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique princ 1ère classe	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	Temps complet	oui	npr	oui
ENRx	T	Adjoint Technique	Temps complet	oui	oui	non

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1174

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : adoption du tableau des quotas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 3 prorogeant sa validité jusque fin 2023,

Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,

Vu le Budget primitif 2023 d'ENRx,

Le Comité Syndical

DECIDE : d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer les emplois correspondants.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Gestion-Administration,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



Tableau des quotas d'avancement de grade au 02 octobre 2023

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	<i>0%</i>
<i>Directeur territorial</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché principal</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché</i>	<i>0%</i>
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	<i>20 %</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>100%</i>

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur en chef</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur principal</i>	<i>33%</i>
<i>Ingénieur</i>	<i>0%</i>
<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	<i>0%</i>
<i>Technicien principal 2^{ème} classe</i>	<i>0%</i>
<i>Technicien</i>	<i>100%</i>
<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>0%</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique</i>	<i>100%</i>

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1175

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Gratifications et indemnisations des stagiaires.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération numéro 10 – 507 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 septembre 2010,

Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,

Vu le Budget primitif 2023 d'Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Décide :

➤ Gratifications des stagiaires aux conditions suivantes :

- pour les stages d'une durée inférieure à 1 mois : pas de gratification.
- pour les stages d'une durée supérieure à 1 mois et jusque 2 mois : versement d'une gratification de 230 € par mois et par stagiaire, au prorata du nombre d'heures effectuées, sachant qu'un mois est égal à 151,67 heures. Il sera procédé au versement de la gratification à la fin du stage et après accord du maître de stage.
- pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois : versement d'une gratification obligatoire de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale par mois et par stagiaire, au prorata du nombre d'heures effectuées, sachant qu'un mois est égal à 151,67 heures. Il sera procédé au versement de la gratification chaque fin de mois via le système de paie.

Le montant de la gratification est susceptible d'être affecté par les modifications réglementaires pouvant intervenir ultérieurement, notamment le plafond horaire de la sécurité sociale.

➤ Indemnisations des stagiaires aux conditions suivantes :

- L'Indemnité Repas :

Quel que soit le cas de figure, les frais de repas feront l'objet d'une indemnisation, et ce même si le stagiaire ne perçoit pas de gratification.

Le montant maximum par mois de présence sera égal aux 60 % part-employeur des titres-restaurant.

L'indemnité sera versée chaque fin de mois ou en fin de stage pour les courtes durées (-3 mois).

- L'Indemnité Frais de déplacement :

Les remboursements des frais de déplacement liés à l'accomplissement du stage, au départ du lieu de stage défini dans la convention, s'effectueront sur la base du barème de la Fonction Publique.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1176

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption des tarifs des produits diffusés par la régie dédiée aux activités du Centre régional des ressources génétiques.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte Espaces naturels régionaux en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n°03-38 prise par le Comité syndical du 20 octobre 2003 afin :

- d'instituer une régie de recettes auprès du service Centre Régional des Ressources Génétiques,*
- de nommer un régisseur et un régisseur adjoint,*
- d'autoriser le Président à prendre les actes juridiques nécessaires à cette création et à ces nominations,*

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

*Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,
Vu le Budget primitif 2023 d'Espaces naturels régionaux,*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Décide d'adopter, à compter du 10 octobre 2023, les tarifs des produits diffusés par le Centre régional des ressources génétiques (tableau ci-joint) dont les recettes seront perçues par la régie instituée par le Syndicat mixte,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte





RÉGIE DE RECETTES CRRG

SYNDICAT MIXTE - Espaces Naturels Régionaux

Tarifs des produits diffusés par le Centre Régional des Ressources Génétiques adoptés lors de la réunion du **Comité syndical du 09 octobre 2023**.

NATURE DES PRODUITS	TARIFS
Stages de greffe (droits d'inscription)	35,00 € la journée
Porte-greffes	1,00 € à 2,00 € par unité selon le type de porte greffe
Produits végétaux en excédents	6,00 € par sion 4,00 € par sion (pour les stagiaires)
Participation forfaitaire aux frais engendrés par la gestion du parc à bois, la collecte des greffons et la fourniture des étiquettes	50 € (pépiniéristes producteurs accompagnés) 150 € (pépiniéristes producteur agréés)
Nichoirs et abris à insectes	7,00 € à 10,00 € / pièce selon le modèle
Jus de pommes, autres boissons et restauration légère (vente exceptionnelle lors de manifestations) : <ul style="list-style-type: none"> - le verre de jus de pommes - le litre de jus de pommes - la tasse de café - jus de fruit ou soda - bière légère - bière spéciale ou de garde - forfait repas - forfait repas « formule sandwichs » 	1,00 € 3,00 € 1,00 € 2,00 € 2,50 € 3,50 € 18,00 € par personne 12,00 € par personne
Emplacements et stands – salons – Pomexpo (droits d'inscription)	50,00 € / jour les 3 mètres linéaires (sous barnum)

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 23 – 1177

Réunion du : 09 octobre 2023
Date de convocation : 03 octobre 2023
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Anthony JOUVENEL, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX (donnant pouvoir à Anthony JOUVENEL), Déborah CLOSSET-KOPP (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE), Philippe GAYOT (donnant pouvoir à Ginette VERBRUGGHE),

Membres absents excusés : Sylvie CLERC-CUVELIER, Claire SONZOGNI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Nelly JANIER DUBRY, Patricia POUPART, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 2 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Dépôt du dossier relatif au « Cidre de Thiérache » dans le cadre du Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durable et résilientes « CAP FIL'AGRI ».

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux en date du 27 décembre 2002,

Vu Convention de partenariat entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache et Espaces Naturels Régionaux pour la valorisation du cidre de Thiérache par un signe officiel de qualité Appellation d'origine protégée (AOP) du 5 décembre 2022,

Vu la délibération n°23 – 1169 relative à l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical d'ENRx convoquée pour le 2 octobre 2023, prise par le Comité syndical du 9 octobre 2023,

Vu le Budget primitif 2023 d'Espaces Naturels Régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Considérant les programmes de conservation des patrimoines fruitier, légumier et animal domestique régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

Considérant le partenariat développé entre Qualimentaire (Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire) et Espaces naturels régionaux,

Considérant l'intérêt pour le patrimoine génétique fruitier régional d'être valorisé auprès des collectivités, du public et des professionnels,

Considérant la présentation du projet pour la valorisation du cidre de Thiérache par un signe officiel de qualité Appellation d'origine protégée (AOP),

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve les objectifs du projet présenté ce jour dans le cadre du partenariat entre Qualimentaire (GRQA), l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache et Espaces Naturels Régionaux en faveur de la valorisation du cidre de Thiérache par un signe officiel de qualité Appellation d'origine protégée (AOP).

Autorise le Président à finaliser le dossier de Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durable et résilientes « CAP FIL'AGRI », en mobilisant les partenaires et en sollicitant les subventions auprès des collectivités et organismes engagés en faveur de la valorisation du cidre de Thiérache.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

